

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 30 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 17 | ABSENTS EXCUSÉS 6 | VOTANTS 22

OBJET : N° L24-09/06-50/FI SUBVENTION AU COLLEGE DE SAUVETERRE DE GUYENNE

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le vingt-cinq septembre 2024 s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Saliha EL AMRANI, Patrick TRACHET, Valérie LEVERNIER, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Hicham TARZA, Nicole CAMPANER, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Sophie SEIGUE donne procuration à Mme Josiane ROCHE, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Fernand ESCALIER, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Christine JOUANNO, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Mme Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M le Maire signale qu'il a été saisi d'une demande de subvention présentée par l'administration du collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne pour le financement d'un voyage scolaire en vallée d'Ossau en janvier 2025.

M le Maire remarque qu'une élève de quatrième est domiciliée sur Castillon la Bataille et propose au Conseil Municipal d'attribuer au collège une subvention équivalente à la différence entre le cout du voyage, la participation de la famille, et les recettes diverses indiquées par le collège soit 40€, ce qui correspond à la demande présentée par l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 40€ au collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 30 septembre 2024

Le Maire
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213801088-20240930-L24090650FI-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024